MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 novembre 2026

Gérald DARMANIN inaugure l'établissement InSERRE Arras (Pas-de-Calais)

Gérald DARMANIN, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a inauguré ce jour l'établissement InSERRE Arras. Cette structure expérimentale de 180 places accueillera des personnes condamnées en fin de peine avec comme mission de favoriser leur réinsertion par le travail et la formation professionnelle.

L'établissement InSERRE Arras – « Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi » – s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation de cinq ans, issue du programme de construction de 15 000 places. Après un chantier de deux ans et un investissement de 74,5 millions d'euros, l'établissement est mis en service cette semaine.

Implantée sur la commune de Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais) et la communauté urbaine d'Arras, cette nouvelle structure propose une prise en charge centrée sur le travail, élaborée par l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) du ministère de la Justice.

Chaque détenu exerce une activité professionnelle et/ou suit une formation professionnelle certifiante. L'établissement comprend de nombreux espaces dédiés au travail et à la formation professionnelle : une zone ateliers de 3 000m² ; une zone maraîchère de 1 000 m2 ; un plateau technique dédié aux métiers de la cuisine ; et une plateforme de préparation à la sortie. Plusieurs visites ont été organisées avec les entreprises locales afin de développer l'offre de travail.

Chaque détenu est suivi par trois professionnels (ou trinôme de référence), un conseiller d'insertion professionnelle, un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) et un surveillant. Le trinôme définit avec le détenu les actions à mettre en œuvre pour renforcer son projet de réinsertion, travailler sur les difficultés qu'il rencontre et renforcer son autonomie.

L'établissement InSERRE Arras a vocation à accueillir des personnes condamnées dont le reliquat de peine restant à exécuter est compris entre 1 et 3 ans. Le dispositif s'adresse aux détenues volontaires, éloignées de l'emploi, avec un besoin accru d'accompagnement socio-professionnel et aptes à vivre en communauté. Le régime de détention repose sur l'autonomisation des détenues : déplacements autonomes dans certaines zones la journée ; confection autonome des repas du soir et des week-ends dans une cuisine partagée ; et entretient des espaces communs.

Calendrier d'ouverture :

- **Avril 2024 :** phase travaux
- **Mai 2026 :** remise des clés
- **Septembre 2026 :** formation des personnels
- **Novembre 2026 :** arrivée des premières personnes détenues

Contacts presse
Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau presse et veille du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr